Habitat inclusif

SAONE & LOIRE

L'habitat inclusif est une solution innovante d'intérêt général pour permettre aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap d'accéder à un logement qui répond à leurs envies et leurs besoins.

Les projets d'habitat inclusif contribuent à la construction d'une société inclusive et bénéficient ainsi à tous. Mais ce sont aussi des projets complexes, qui ont besoin d'être soutenus sur différents aspects.

L'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans la Société : ça passe aussi par l'habitat !

Aujourd'hui, le terme d' « inclusion » remplace progressivement celui d' « intégration ». L'intégration implique que des personnes différentes puissent s'adapter dans la Société « normale ». A l'inverse, l'inclusion implique de transformer la Société pour qu'elle s'adapte à tous, en tenant compte de la diversité des situations..

Le principe d'une Société inclusive est de permettre à chacun de vivre sa vie comme il l'entend, selon ses envies, ses choix et ses capacités. Ces différences deviennent des richesses pour la société dans son ensemble. « C'est en quelque sorte une société qui donne véritablement sa chance à chacun en l'acceptant dans sa différence et dans ce que celle-ci peut apporter aux autres. »

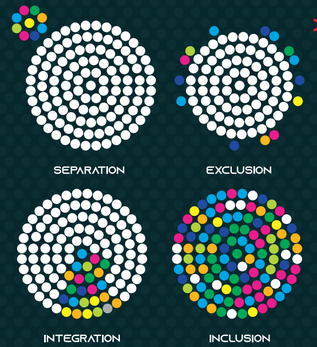

Pouvoir se loger et habiter chez soi est un élément fondamental de nos vies, qui est difficile d'accès pour les personnes les plus fragiles et notamment les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Pouvoir vivre de manière autonome demande un accompagnement important des personnes : pour créer les conditions de leur autonomie et les accompagner au mieux selon leurs désirs et leurs choix.

Source : Sénat, Rapport d'information, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (1) par le groupe de travail (2) « Culture et handicap », par Mmes Nicole DURANTON et Brigitte GONTHIER-MAURIN, juillet 2017 www.senat.fr

CONCEPTION_WWW.STUDIOGOMEDI.COM

Contact
communication@mutualite-71.fr
03 85 42 42 16 / 06 03 50 46 10

Les Papillons Blancs d'entre Saône et Loire · saône-et-loire LE DÉPARTEMENT · MUTUALITÉ FRANÇAISE SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT SAÔNE-ET-LOIRE · MÂCONhabitat

Contenu et mise en forme : Ellyx / Mutualité Française Saône-et-Loire

Habitat inclusif
SAONE & LOIRE

Vers une **société inclusive** qui bénéficie à tous.

L'habitat inclusif : qu'est-ce que c'est ?

L'habitat inclusif n'est ni un logement ordinaire ni un accueil en établissement spécialisé. Il se définit par trois critères fondamentaux :

- Il offre à la personne « un chez soi », un lieu de vie ordinaire et inscrit durablement dans la vie de la cité, avec un accompagnement pour permettre cette inclusion sociale et une offre de services individualisés pour l'aide et la surveillance le cas échéant, en fonction des besoins ;
- Il est fondé sur le libre choix et, par conséquent, s'inscrit en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale : le futur occupant, qui est responsable de son mode de vie, du choix des services auxquels il fait appel et du financement des frais engagés, choisit l'habitat inclusif ;
- Le fait de ne pas être éligible à la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ne saurait constituer un critère d'exclusion de l'habitat inclusif dès lors que le modèle économique permet le fonctionnement du projet.

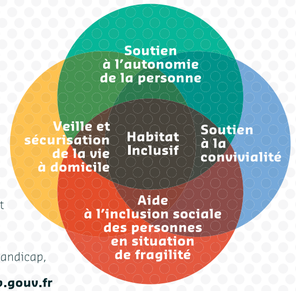

* **Source**
Guide de l'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, novembre 2017, **www.handicap.gouv.fr**

Un Département initiateur d'une démarche novatrice

saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT

En 2019 le Département de Saône-et-Loire a lancé un appel à projet visant à accompagner les projets d'habitat inclusif sur son territoire.
Le soutien du Département s'est organisé en 2 temps : un accompagnement à la maitrise d'ouvrage pour la finalisation des projets et un soutien financier à leur mise en œvre.

Dans le cadre de son Plan Solidarité 2020 et de son Schéma autonomie 2016-2020, le Département a en effet souhaité contribuer à l'émergence de nouvelles solutions alternatives à l'entrée en structures d'accueil collectif pour répondre aux souhaits de nombreuses personnes âgées et personnes en situation de handicap de choisir leur domicile qui, tout en restant intégrées à la vie de la cité, leurs permettent de disposer d'un logement et d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

" L'habitat inclusif peut prendre des formes variées selon les besoins et souhaits exprimés par les occupants. "

Trois projets ont été déjà retenus, d'autres sont à venir

Saint Bonnet de Joux

Une offre d'habitats destinés à une **diversité de publics** nécessitant des **services de proximité**, dans un éco-quartier de 20 logements indépendants, combinant espaces individuels et communs pour favoriser la rencontre et la **mixité**.

Papillons blancs

Une offre regroupant trois solutions d'habitat inclusif, conçues sur la base du concept « **inclu'solidaire** », visant à promouvoir la **solidarité au sein d'un collectif** et avec son environnement.

- Une colocation à destination des personnes en situation de handicap vieillissantes
- Une colocation en habitat groupé à destination de personnes en situation de handicap psychique
- Un habitat groupé à destination de jeunes adultes en situation de handicap

MFSL / Macon Habitat

Une offre d'**habitats mixtes** de 16 à 18 logements indépendants dans un quartier **proche du centre-ville** combinant espaces individuels et communs pour favoriser la rencontre et la mixité.

- Un immeuble neuf incluant 8 logements destinés à des personnes en situation de handicap et comprenant des espaces communs favorisant les rencontres et la mixité
- 4 logements diffus à proximité de la résidence

Les besoins non couverts des projets

PACK LOGEMENTS
De 6000 à 15.000 euros

Des investissements pour aménager les logements
Les investissements sont nombreux et dépendent de la nature des projets (construction ou réhabilitation)

Par exemple /

- L'intervention d'un.e ergothérapeute est recommandée pour que les logements soient adaptés aux personnes.
L'intervention d'un.e ergothérapeute pour la construction d'un projet intégrant 8 logements inclusifs est estimé à 15 000 euros.

- La réhabilitation et l'aménagement d'une salle de bain sont estimés à 6000 euros.

- Le recours à la domotique est un levier pour accompagner les personnes à vivre de manière autonome. Le cout des équipements matériels domotiques pour un logement de 100 m2 accueillant des personnes en situation de handicap vieillissantes est estimé à 15 000 euros.

D'autres coûts, comme celui du raccordement à la fibre indispensable pour l'utilisation de certains équipements, sont également à prendre en compte.
En fonction des contextes locaux, ce coût peut s'élever à 7000 euros pour le raccordement d'une unité d'habitat.

→ Ces besoins peuvent être couverts par des subventions publiques ou des aides à l'investissement.

PACK ESPACES COMMUNS
12.000 euros

Des investissements pour aménager les espaces communs
Les espaces communs constituent un support pour la vie collective au sein du logement et peuvent également être mobilisés dans une logique d'ouverture sur l'extérieur, en permettant les rencontres et les usages diversifiés.

Par exemple /

- Le coût des travaux d'une salle commune et d'un bureau sur une surface totale de 70 m2 dans une construction neuve est estimé à 190.000 euros.
L'aménagement de la salle commune est estimé à 12.000 euros.

→ Ces besoins sont plus inhabituels pour les financeurs : ils nécessitent de mobiliser des subventions spécifiques.

PACK FONCTIONNEMENT
30.000 euros

Des besoins de fonctionnement pour coordonner les projets
La fonction de soutien à la convivialité est au cœur de chaque projet ! Elle est garante du caractère réellement inclusif de chaque projet et s'opère en lien avec les projets de vie de chacun. Elle est également indispensable pour la coordination des services indispensables à la vie quotidienne des habitants (aides à domicile, aides médico-sociales...). Mais il est souvent difficile pour les locataires d'en assumer le coût.

Par exemple /

- Le travail de coordination sur une année, mené par une personne à temps plein, pour dix à douze bénéficiaires, est estimé à 30 000 euros.

→ Ces besoins sont aujourd'hui les plus difficiles à couvrir. Les futurs bénéficiaires n'ont souvent pas de revenus suffisants pour pouvoir les supporter seuls.